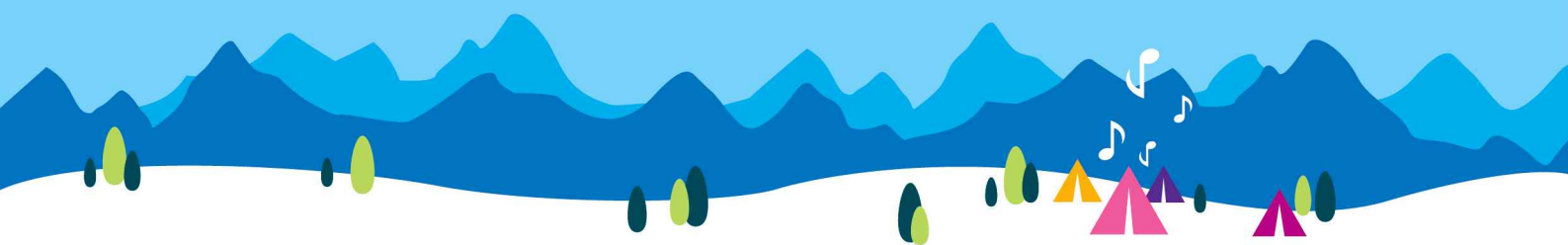




25th World Scout Jamboree

Circulaire #16 du Jamboree



Draw your Dream!

The Organizing Committee for the 25th World Scout Jamboree – 2023 SaeManGeum
Le comité d'organisation du 25^e Jamboree Scout Mondial – 2023 SaeManGeum

I. Rappels importants concernant l'inscription des participants

1. Clôture définitive des inscriptions au Jamboree - vendredi 14 avril 2023

Les dépôts ne seront acceptés que jusqu'à ce week-end, le vendredi 14 avril 2023. Aucun participant supplémentaire ne sera accepté après cette date, quelles que soient les circonstances. Pour garantir l'inscription de votre contingent, veuillez vous assurer de payer l'acompte avant la date limite.

Toutes les données personnelles des participants doivent également être téléchargées dans le système des inscriptions en ligne avant le 14 avril 2023. Il y a beaucoup d'autres éléments qui doivent être remplis et qui sont étroitement liés à l'état des inscriptions des contingents. Veuillez donc télécharger tous les détails dans le système dans les délais impartis.

2. Date limite de sélection des postes préférentiels des EIS - dimanche 23 avril 2023

En référence à la circulaire Jamboree n°15, veuillez vous assurer de terminer la sélection des postes de l'EIS avant le dimanche 23 avril 2023. Vous pouvez soit effectuer le téléchargement en masse à l'aide du modèle Excel, soit procéder à une sélection individuelle des EIS. Pour des informations détaillées, veuillez vous référer au [Manuel du système d'inscription de l'EIS](#). Si l'EIS ne sélectionne pas trois préférences d'emploi avant la date limite, un poste lui sera automatiquement attribué par l'hôte.

3. Frais de retard et de remboursement

Comme nous l'avons mentionné dans plusieurs de nos annonces précédentes, une surcharge de 10 % est appliquée depuis le 1er avril 2023 au paiement du solde des contingents, quelle qu'en soit la raison. Veuillez également noter que, même si la taille de votre contingent a été réduite, la pénalité ne sera pas remboursée.

Les frais du Jamboree ne peuvent être remboursés que si l'événement est annulé en raison de la pandémie ou si le contingent n'est pas en mesure d'entrer en Corée en raison de problèmes de visa.

II. Entrer en Corée

1. Pays nécessitant un visa

Des lettres d'invitation seront fournies aux contingents qui ont besoin d'un visa pour entrer en Corée. Le visa n'étant valable que 3 mois, il est conseillé de faire la demande après le 15 mai afin que les contingents puissent participer au Jamboree en août.

Les lettres de soutien aux visas seront traitées et distribuées entre avril et mai 2023.

- En ce qui concerne les pays qui n'ont pas d'ambassade coréenne, il est possible de demander un "visa à l'arrivée" (VoA) si l'on rencontre des difficultés lors de la demande auprès de l'ambassade coréenne dans un autre pays.
- Pour les contingents qui souhaitent faire une demande de VoA, il faut savoir que l'hôte ne peut pas garantir l'embarquement des contingents s'ils voyagent avec une compagnie aérienne non coréenne ou si leur vol comprend un transit par d'autres pays nécessitant un visa.

****Les lettres ne peuvent être distribuées que lorsque les listes des participants inscrits sont finalisées et que les droits d'inscription au Jamboree ont été intégralement payés.****

Veillez garder à l'esprit que les lettres d'appui au visa ne garantissent pas absolument la délivrance du visa. Une demande de visa peut être refusée pour des raisons qui ne relèvent pas de l'autorité de l'hôte (dossiers personnels, documents de voyage insuffisants, dossiers médicaux et de santé, etc.)

2. Pays nécessitant un K-ETA

Les contingents qui n'ont pas besoin de visa doivent demander une autorisation électronique de voyage pour la Corée (K-ETA). L'autorisation est valable deux ans, mais il est parfois nécessaire de faire la demande en ligne quelques jours, voire quelques semaines, à l'avance. Veuillez consulter l'ambassade de Corée dans votre pays.

Vous pouvez consulter la liste des pays pour lesquels une demande de K-ETA est nécessaire en cliquant sur ce lien

<https://www.k-eta.go.kr/portal/guide/viewetaalification.do?locale=EN>

Voici quelques-unes des informations requises pour la demande de K-ETA:

Numéro d'enregistrement du Jamboree: 223-82-71588

Adresse: The Organizing Committee for the 25th World Scout Jamboree-2023
SaeManGeum, 28, Sinjaesaengeneoji-ro, Haseo-myeon, Buan-gun, Jeollabuk-do,
Republic of Korea

N° de téléphone: (063) 581-2511

Zip code: 56332

Méfiez-vous des sites web frauduleux et veillez à vous inscrire sur le site officiel.

www.k-eta.go.kr

3. Pays exemptés de K-ETA et de visa

Une exemption temporaire du K-ETA a été accordée à 22 pays (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hong Kong, Italie, Japon, Macao, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Singapour, Espagne, Suède, Taiwan, Royaume-Uni, États-Unis (y compris Guam)) à partir du 1er avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Les participants au Jamboree qui nous viendront des pays susmentionnés peuvent choisir de s'inscrire ou non au K-ETA, qui est totalement facultatif.

N'oubliez pas que les détenteurs d'un K-ETA valide ne sont pas tenus de soumettre un formulaire d'immigration à leur arrivée à l'ICN. En revanche, les non-demandeurs, y compris ceux qui sont exemptés, sont tenus de remplir et de soumettre le formulaire.

4. Assistance pour les visas de transit

Pour les pays qui exigent une preuve de participation pour demander un visa de transit, veuillez envoyer une lettre de demande officielle, portant le sceau de l'ONS et la signature de son commissaire en chef/président ou commissaire international, à l'équipe chargée des visas.

La lettre doit être accompagnée d'une liste complète des participants, comprenant leur



nom, leur date de naissance, leur sexe et leur numéro de passeport..

Veillez envoyer la demande, ainsi que toute autre question ou préoccupation, à l'adresse suivante ok-visa@scout.or.kr.